

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

Rac du 25 Mai n. 67.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fête, excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

ALMANACH FRANÇAIS.

DIMANCHE, 4 Prijs de Farnes (bande autrichienne) par le général Lamartinière, 1793.

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1<sup>er</sup> mai, RUE DU 25 MAI, No. 67.

MONTÉVIDEO.

ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN.

Le général Paz me charge de témoigner à la Légion, toute la satisfaction qu'il a éprouvée pour la conduite courageuse et même audacieuse des voltigeurs, chasseurs, grenadiers et compagnies du centre qui ont si vigoureusement attaqué l'ennemi, nos braves voltigeurs du 1<sup>er</sup>, ont mis en fuite honteusement deux bataillons ennemis, trop d'ailleurs et de courage liés à un moment d'impulsion, mais nos braves grenadiers partis au pas de course les ont bientôt soutenus, les vaillants chasseurs se sont montrés dignes de leur réputation, la compagnie du centre a bien mérité du nom français, tous enfin ont droit à l'admiration de la légion. Ils ont tous fait leur devoir et se sont conduits avec honneur. Honneur donc à la légion et à son noble drapeau.

Nous avons à regretter la perte d'un brave lieutenant des voltigeurs et d'un caporal de grenadiers du 5<sup>me</sup> Honneur leur soit rendu. Ils sont morts en héros. Le général en chef, à lui-même ordonné aussitôt qu'il a eu connaissance de ce malheur, que deux compagnies et le drapeau du bataillon assisteraient à ces funérailles, elles auront lieu demain à onze heures, la compagnie des grenadiers et les voltigeurs du 1<sup>er</sup>, seront de service et se réuniront à la place de la Matriz; de là, elles iront

FRIVILLTON.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

PREDICTIONS.

(Suite).

A ce point magique, l'empereur, au ton d'inspiration avec lequel Saint-Laurent l'avait prononcé, continua son ancien camarade de collège, nous nous regardâmes en silence, les uns soulevant d'un air d'incrédulité, les autres hochant la tête en signe de conviction poignante; madame Spielmann se pinça les lèvres de dépit de ne pas en apprendre davantage, et son mari semblait échanté de la réserve de son hôte, comme s'il avait pu craindre qu'une indiscretion vint le compromettre aux yeux des autorités françaises qui régissaient alors la contrée. Quant à moi, ne sachant trop que penser de tout cela, je dis à Arthur, en m'efforçant de sourire: "Soit! nous ne le demanderons plus à connaître le secret que les B. M. autrichienne t'a communiqué, pais-

prendre le drapeau du 1<sup>er</sup> bataillon; se formeront en bataille devant l'hôpital français, recevront les corps qui seront transportés à la Matriz, un service funèbre sera célébré et les cercueils transportés à bras l'un par les sous-officiers des voltigeurs, et l'autre par les grenadiers jusqu'au cimetière ou les derniers non-neurs terrestres leur seront rendus.

J'invite, M.M. les officiers, sous-officiers et soldats qui voudront accompagner leurs camarades à se réunir en uniforme, les officiers en armes et les soldats sans armes, aux heures et lieux indiqués.

Notre drapeau a reçu le baptême du feu avant celui de Dieu, il n'en sera que plus méritoire. Ce baptême a eu les conséquences que nous devons attendre; nous avons à regretter deux camarades et plusieurs blessés; la plupart légèrement. Il nous reste un devoir sacré à remplir, celui de venger la mort des braves et de soutenir dignement l'honneur de la légion et celui du drapeau. Nous saurons accomplir l'un et l'autre comme de braves enfants de la France.

Le brave capitaine des voltigeurs Poyseigneur est blessé; mais nous n'aurons pas à gémir sur son sort; il nous sera bientôt rendu. Honneur à lui et aux braves voltigeurs qui ont subi le même sort.

Le général Paz a fait demander le nom de la veuve du lieutenant Dornoy; la patrie sera reconnaissante, vous pouvez y compter.

La capitaine des voltigeurs ne sera pas remplacé dans la compagnie qu'il commande si honorablement. Un officier de sa compagnie le remplacera provisoirement ses fonctions. De pareils officiers ne remplacent pas.

Il est expressément défendu de décharger les fusils, car, autrement qu'avec la balle. Ces détonations dans la ville sont d'un très-mauvais effet, parce qu'il est difficile de savoir si ce sont des amis ou des ennemis qui tirent. J'engage donc M.M. les officiers de com-

que tu ne peux le confier qu'à l'empereur, qui ne badine pas en matière de secret; mais nous diras-tu du moins comment s'est terminée cette étrange entrevue? Le spectre ne t'aurait-il pas chargé de quelques commissions pour nous autres?

Je vous dirais, pour terminer, répondit Saint-Laurent, que le spectre ayant cessé de parler, me fit, en signe d'adieu, une légère inclination de tête, se dirigea vers une petite porte qui avait échappé à mes recherches et disparut.

J'ai bien l'honneur de vous saluer, au plaisir de vous revoir, dit un de nos camarades en s'inclinant d'une façon burlesque.

Le bruit de ses pas qui se perdait dans l'éloignement, poursuivait Arthur, retentit quelque temps encore à mon oreille; puis je n'entendis plus rien. Je m'enveloppai dans mon manteau et je dormis paisiblement jusqu'à l'aube. Vous savez le reste.

Cette aventure singulière s'ébruita bientôt dans l'armée, où elle provoqua contre Saint-Laurent une foule de plaisanteries. Le général Sorbier s'indigna même qu'un officier aussi distingué que l'était notre camarade

pagner à veiller attentivement à ce que cet abus ne se renouvelle pas.

Le sergent-major Dubut, de la 2<sup>e</sup> de voltigeurs, a bien mérité de la légion par la conduite courageuse qu'il a tenue lorsque sa compagnie se trouvait en tiraille; ayant entendu crier dans les rangs que le capitaine était blessé et le lieutenant tué, il rassembla 12 hommes, fit battre la charge et se porta vaillamment en avant pour débarrasser ceux de nos camarades qu'il croyait engagés. Honneur à de pareils braves, on ne saurait trop les faire connaître, et, au nom de la légion, je lui en adresse mes sincères félicitations.

THÉBAUT.

Colonel de la légion des Volontaires Français.

FUNÉRAILLES DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

Tués dans la journée du 2 juin 1843.

À midi, l'état-major de la légion française, et un grand nombre de soldats se sont réunis sur la place de la Matriz pour rendre les derniers honneurs à leurs camarades tués dans la journée du 2 juin, le lieutenant Dornoy, le brave Thillay, et un caporal des grenadiers.

M. le chef politique et M. Bustamante, secrétaire du général Rivera, accompagnaient le cortège.

Lorsqu'on fut arrivé au champ de repos, le commandant Pélabère, M. le chef politique, et M. Bustamante ont prononcé sur la tombe des braves quelques paroles énergiques, pleines d'une sensibilité vraie. Les camarades des victimes ont fait sur leurs restes funèbres une dernière décharge.

Tous les assistants étaient profondément émus; leurs frères, cette fois ont juré de venger elle sera complète.

Nous ne demandons que des cartouches; qu'

accréditait longtemps, mais, faible, absurde, il le fit appeler pour le tancer de ce qu'il appelait une honteuse mystification; mais Saint-Laurent soutint son dire avec autant de fermeté que de courtoisie. Berthier se contenta de dire: "Ce drapeau, voilà Saint-Laurent à déjouer et le questionna vivement; mais le jeune officier se montra méprenable.

Or, à quelques jours de là, Berthier raconte lui-même à l'empereur la visite que Saint-Laurent a faite au château de Neuwiedel, ainsi que l'entrevue qu'il prétend avoir eue avec Joseph II, mort depuis près de vingt ans. L'empereur qui, sans y croire, aime beaucoup le mar-veilleux, se plait au récit de Berthier. Le lendemain, un officier d'ordonnance arriva dans notre campement, porteur d'un ordre qui enjoignait au lieutenant d'artillerie Saint-Laurent de se rendre à Schenbrunn. On l'amena dans le cabinet impérial.

Ah! ah! monsieur, lui dit Napoléon, vous êtes donc vous qui n'avez pas craint de noyer des relations avec les revenans? Vous avez vu l'empereur Joseph, mort il y a vingt ans, lui avez parlé? Il n'y a rien de plus absurde que ces derniers mots.

notre artillerie soit prête, et bientôt nous courrons victorieusement les hauteurs du Cerr...

... est va comment nous avons fait notre devoir, tous, au grand jour de la bataille, feront le leur. Et la, d'après, pour nous, dans le combat c'est la victoire.

— Nous avons admiré, parmi nos voltigeurs, le brave colonel Danel, qui a fait le coup de feu avec eux, et veillé comme un père sur les blessés qui tombaient sous les balles ennemies.

— M. le ministre de la guerre a promis que la République Orientale n'oublierait jamais nos blessés, ni les familles des victimes; il a mis à leur disposition 200 têtes de bétail pour chaque homme; et cela, de possessions à lui appartenant.

A. DELACOUR.

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

PRÉSIDENT DE M. SAUZET.

Séance du 2 sur.

(Suite.)

Je fais ce discours par des paroles que j'entends retentir partout, ici et au dehors de cette enceinte, (Vives exclamations au centre.)

A gauche. — Ecoutez! Ecoutez!

M. de Lamartine. — Oui, je le lis comme les préopinans, comme une partie du pays. Peu nous importent les cabinets, les ministres. Ce qu'il faut, ce n'est pas que les ministères passent et se succèdent sur des bancs en nous y rapportant les mêmes erreurs, les mêmes impatiences, les mêmes fautes; il faut que le système tombe! (A gauche: Très bien!)

Où, que le système change et tombe, et avec lui tous les hommes qui seraient tenus de veiller les personnes de nosseurs devant vous! (Bravo aux extrêmes.)

Quant à moi, je vous dis en descendant de cette tribune, je vous dis avec l'accent du découragement le plus réfléchi, le plus patient le plus impérieux et peut-être aussi avec cet excès d'audace, (je le reconnais, je m'en repens), avec cet excès d'audace que le désespoir inspire quelquefois aux convictions fortes. (Ecoutez! écoutez!)

Où, c'est le temps que cela finisse, car il n'y a plus de milieu: il faut que la France cesse d'être la France, de que vous cessiez de la gouverner. (Vive approbation aux extrêmes. Murmures au centre. Une longue agitation suit ce discours. La séance reste suspendue pendant quelque temps. M. de Lamartine est entouré et reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés.)

M. le ministre des affaires étrangères. — Messieurs,

L'honorable préopinant a terminé son discours par ce qu'il a appelé lui-même d'un mot destructif. (Rires; pas, vilain son.)

M. de Lamartine se lève.

Au centre. — Oui! oui! vous l'avez dit.

M. de Lamartine, de sa place. — C'est là un mot extra-parlementaire que je reprocherai moi-même. J'ai

Où, sire.

Vous êtes bien heureux! réplique Napoléon en faisant un effort pour garder son sérieux. Et, ce n'est qu'à moi, avez-vous dit, que vous pourriez confier le secret important qu'il vous a dévoilé!

Où, sire, à votre majesté seule.

En ce cas, je vous écoute.

Pardieu, sire, dit respectueusement Arthur, en jetant les yeux autour de lui, j'ai l'honneur de répéter à votre majesté que c'est à elle seule.

C'est juste, je n'y songerais plus.

Est-ce un signe de l'empereur, toutes les personnes présentes sortent de cabinet. Saint-Laurent lui raconte d'abord la scène nocturne de château; et Napoléon, prenant ce visage sévère qui faisait trembler les plus hardis, regarda fixement Arthur en lui disant d'un ton bref:

A propos, monsieur, je suppose que vous n'avez pas l'intention de me faire croire à des contes de bonne femme?

Sire, je jure sur l'honneur de mon épaulette, que je

dit, et je suis prêt à le répéter, que j'étais douloureusement affecté d'être obligé de dire en finissant les paroles que je venais de prononcer avec un accent de découragement et avec un excès d'audace.

M. le ministre des affaires étrangères. — Excès d'audace me suffit! (Nouveaux murmures) Il y a dans le discours de l'honorable préopinant quelque chose de plus audacieux que ses dernières paroles, quelque chose qui m'étonne bien davantage. (Chut! chut!)

Voilà treize ans que le gouvernement représentatif se répand dans le pays, au sein d'une immense liberté, d'une immense liberté. Au centre: (Bravo! bravo!)

A gauche. — Allons donc!

M. le ministre. — Voilà treize ans que cette politique persévère dans les conseils de la couronne (ah! ah! — Chuchotements) à travers des oscillations momentanées, des crises passagères; voilà treize ans qu'une même politique prévaut dans les conseils de la couronne. (Eh bien! eh bien!)

Dès les premiers mots de son discours, l'orateur a écarté avec soin cette idée centrale, le système, contre la pensée du système qui a prévalu d'autres fois. Il voulait se renfermer rigoureusement dans les limites parlementaires, et pourtant il accuse une pensée constante, permanente, perpétuelle qui depuis treize ans a prévalu.

A gauche. — Nous l'accusons tous!

M. le ministre des affaires étrangères. — Si elle prévaut, à qui la faute? Au pays lui-même. (Vives exclamations, interruptions bruyantes). Ce que vous avez appelé la pensée de tout le royaume, c'est la pensée du pays. (Nouvelles et plus vives dénégations à gauche. Exclamations au centre. — La plus vive indignation règne dans l'assemblée.) C'est la pensée du pays, du pays légal. (A gauche: Non! non! — Au centre: Bravo! bravo!)

M. le ministre. — J'ai vu, nous avons tous vu le gouvernement de juillet se lever en France, comme l'éclair qui vient au monde, et dépourvu de tout (agitation prolongée); j'ai vu l'émotion monter peu à peu l'estalier jusqu'au haut de son palais; tous les actes qu'il a fait pour arriver où il est, il les a faits en plein jour, avec les secours de la publicité, tout ce que ce gouvernement a fait, il l'a fait à la connaissance du pays, sous le feu de vos objections, sous le feu de vos discours soulevés par la minorité; il l'a fait parce que la majorité le voulait, contre la minorité. (Au centre: Très bien! très bien!). Sachez donc que, ce que vous attaquez, c'est la pensée de la France libre et couronnée; sachez que c'est la pensée du pays que vous attaquez. (Au centre: très bien! très bien! — Dénégations très énergiques aux extrêmes.) Voilà ce que vous avez oublié, voilà l'audace qui m'a étonné. (Nouvelles exclamations au centre.)

Maintenant de quoi accusez-vous notre politique? que lui reprochez-vous? Vous m'accusez de deux grandes entreprises: vous l'accusez de répéter, sans cause, que l'Europe est coalisée contre la France. (interruptions) vous l'accusez de dire que la France, de son côté, contre la Pologne a débordé, a se jeter sur l'Europe. Voilà ce que vous dites; mais avez-vous donc oublié. (M. Guizot gémit ici sa voix et donne à sa parole une expression tout à fait solennelle); avez-vous donc oublié que de 1830 à 1835, ce sont là deux idées que nous avons combattues, mes amis et moi! avez-vous donc oublié que ce sont là deux idées que Camille Périer a détruites? Et savez-vous qui les soutenait, ces deux

ne dirai à votre majesté que l'exacte vérité: ma raison s'y perd, je l'avoie; mais ce que je vais vous apprendre, sire, s'est passé à mes yeux; je l'ai entendu parfaitement éveillé.

Saint-Laurent continua ainsi en laissant parler le spectre:

Vous servez un grand homme. Devant lui s'ouvre un immense avenir de gloire! Si l'ambition ne le porte pas à de folles entreprises, il peut surpasser, comme législateur, les plus grands hommes de l'antiquité et des temps modernes, comme il les surpassa déjà par les armes.

En écoutant ces paroles Napoléon avait fait un mouvement; ses sourcils s'étaient rapprochés, ses yeux lançaient des éclairs.

Pardieu, sire, se hâta d'ajouter mon ami, ce sont les expressions textuelles dont s'est servi Joseph II à l'égard de votre majesté. Et, sire, ce n'est pas tout.

Continuez, monsieur; il me semble que je ne vous ai pas interrompu.

— Un enfant, exilé par un faux patriotisme, es-

idés, à cette époque? c'était l'opposition. (Bruit; interruption à gauche. M. le ministre des affaires étrangères s'arrête un moment et promène son regard sur toute l'assemblée. Les centres crient: Bravo! bravo!) Nous avons conquis ces royalistes, que la France pouvait vivre en paix avec l'Europe, qu'elle ne menaçait pas la sécurité de l'Europe, que l'Europe ne menaçait pas la France, voilà ce que nous avons conquis, et c'est ce que vous nous reprochez maintenant; c'est un trait d'une ingratitude éclatante.

J'arrive aux faits articulés contre la politique du gouvernement et d'abord permettez-moi d'écarter du débat tout ce qui est sans valeur, tout ce qui est relatif à cette promenade de la France; de la Prusse à l'Autriche; (Mouvements divers. — Réclamations à gauche.) J'aborde ce qui concerne l'Angleterre. (Chut! chut!)

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

(Par le paquebot le Sully.)

New-York, 20 février 1843.

Le capitaine du brick William Nelson, arrivé hier du Port-au-Prince, qu'il a quitté le 2 février, rapporte qu'au moment où il mettait à la voile il venait d'arriver des Cayes un exprès apportant la nouvelle qu'une insurrection avait éclaté dans la partie méridionale de l'île, et que l'arme causée au commerce par cette révolution avait empêché les bâtimens en rade de décharger leurs cargaisons. Cette insurrection est dirigée contre le gouvernement du président Boyer, mais l'opinion la plus répandue était que Boyer en triompherait comme de toutes celles qui l'ont précédé.

Ce malheureux pays est destiné à éprouver successivement tous les genres de calamité. Après la misère causée par l'abandon de l'agriculture est venue pour lui une crise financière causée par l'abus d'un papier monnaie mensonger; puis les éléments conspiraient avec les hommes, le tremblement de terre du Cap a été suivi de l'incendie du Port-au-Prince, couronnés aujourd'hui par la révolte des Cayes. Ce beau pays, digne d'intérêt à tant de titres, est-il donc condamné à rentrer dans le chaos?

Ce n'est pas seulement Port-au-Prince qui a été désolé par le feu, les villos de Jacmel, des Cayes et des Gonaïves ont été victimes d'incendies plus ou moins désastreux.

En présence de la misère causée par ces sinistres successifs, quelques journaux haïtiens ont demandé qu'il y eût, à la fois, remise du paiement des dettes individuelles aux créanciers, et du paiement de l'indemnité nationale au gouvernement français. D'autres journaux ont nié d'autorité le droit d'intervenir dans les transactions civiles et commerciales, et ont évité ce péril les importations ont été ac-

saire d'attenter à la vie de Napoléon; mais la Providence veille sur lui.

Ici l'empereur haussa les épaules en disant à voix basse:

— Cela ne me regarde pas; c'est l'affaire du ministre de la police. Qu'il s'arrange.

— Bientôt une fille de César recerra de ses mains la couronne impériale de France. Un fils viendra perpétuer sa dynastie.

— Ah! ah! interrompit l'empereur en se frottant les mains, le revenant à dit cela?

— Oui, sire.

— Au fait, il doit en savoir plus long que moi; il est de la famille; continuez.

— Mais qu'après ce grand événement il dispose le glaive, qu'il laisse l'Allemagne en paix, qu'il consolide sa puissance, et qu'il continue à faire le bonheur de ses sujets. Autrement...

E. Marco de Saint-Hilaire.

(Stück.)

(La suite au prochain numéro.)

vant avec un louable empressement. Ils se sont réunis en assemblée générale, pour préciser d'abord, autant que possible, le chiffre de la somme due au haut commerce par les détaillans incendiés. Le chiffre a été fixé à un million de gourdes. Ensuite, il a été résolu que des informations seraient prises par les négocians personnellement, auprès des débiteurs, afin de connaître la position et les ressources de chacun d'eux. La seconde réunion aura pour but de prendre connaissance des informations recueillies, et de déterminer les délais généraux qui seront consentis pour le paiement des dettes.

Quant à la crainte de la France, voici comment le *Patriote* raisonne à ce sujet :

« Pour tout homme qui se donne la peine de raisonner froidement et qui se défie des illusions, en matière de finances surtout, il y a un fait qui reste presque indéniable, c'est que les produits de nos douanes, seule ressource du pays, seront, pour 1843 ou pour une bonne partie de cette année, presque nuls. En effet, les négocions y perdent, d'un seul coup, 8 à 900 millions, sans comprendre une somme presque double qu'il leur sera sinon impossible du moins difficile de recouvrer intégralement, et auront sans doute pas immédiatement de leurs commettans en Europe, soit un renouvellement de crédit, soit un renouvellement de consignations. Cela ajouté aux droits de patente qui pour les trois quarts sont perdus, il reste au gouvernement, pour subvenir à ses dépenses, qui demeurent les mêmes quand ses revenus diminuent, 3 1,050,000.

L'armée, à elle seule, absorbe annuellement de 11 à 1,200 millions de haïtiennes. En lui donnant les doubloons à 240, comme cela se pratique depuis quelque mois, voilà déjà la moitié du capital dépensée. La France, à elle seule, prend l'autre moitié, voilà notre million englouti complètement. Il est vrai que l'on a la ressource de faire attendre aussi long-tems qu'on le veut les employés civils et militaires qui reçoivent, quand c'est possible, leurs émolumens de chaque mois; mais, nous le demandons, est-ce justice ?

Ainsi donc notre position est maintenant mise à jour bien clairement. Est-il possible de supposer que le gouvernement continue à se refuser de demander à la France, pour notre indemnité, et notre emprunt, un suris et une prolongation de délai ?

Ce sont là malheureusement des arguments trop concluans.

(J. de Haere.)

NOUVELLES DIVERSES

Il résulte d'une conversation parlementaire entre lord Aberdeen et un pair dont le nom nous échappe, qu'après une longue résistance le gouvernement portugais a fait enfin des propositions commerciales qui ne sont pas éloignées des vœux de l'Angleterre, pour nous servir des expressions du chef du Foreign-Office. Ce dénouement n'a rien qui nous surprenne. Le Portugal, pour ne pas être incorporé à l'Espagne, a cherché un appui hors de la Péninsule, et la géographie lui a naturellement indiqué l'Angleterre. Or, on sait quel prix cette puissance met à ses services. Comme la Russie, elle ne protège jamais un pays que pour l'accaparer. Un traité de commerce en quatre lignes, signé par le comte de Melhus, dont il s'est retenu le nom, a réduit le Portugal à un véritable état de vassalité. Napoléon compréhant que la Grande-Bretagne influerait toujours sur Madrid par Lisbonne, déclara la guerre à la maison de Braganca. Les Anglais craignirent que cette dynastie n'entrât en arrangement avec la France, et ils la transportèrent au Brésil. A ce calcul le Brésil gagna son indépendance; le Portugal n'y gagna, n'y pouvait rien gagner. Il est retombé sous la tutelle de l'Angleterre et rien ne pourrait l'y soustraire qu'une alliance intime, une fédération peut-être avec l'Espagne. Dans la situation actuelle il peut relever en Portugal...

gal des protestations contre l'ambition et les procédés de la Grande-Bretagne, mais une réclamation sérieuse, efficace à la volonté de la puissance britannique est matériellement impossible. L'Angleterre fait la loi, le Portugal la suit.

Les Portugais, ceux surtout de la génération nouvelle, sentent l'abaissement où leur pays est tombé, et pour l'en relever ils ont organisé un parti qui a pour devise : *Fédération Iberique*. Ce parti a des ramifications étendues en Espagne, et nous savons, aussi positivement que de telles choses peuvent se savoir, qu'Espartero a été un moment la réunion fédérative des deux peuples de la Péninsule. Il a fallu bien vite rebouler cette idée dans le secret le plus profond. Comment agir sur le Portugal sans rencontrer l'Angleterre, et comment braver le ressentiment de la Grande-Bretagne, sans l'appui assuré de la France.

Le *Morning Chronicle* dit aujourd'hui d'un air de triomphe : « L'Espagne nous un gouvernement despotique a été dirigée par l'influence de la France; il n'en aurait été de même sous un gouvernement national; aussi la France a-t-elle aidé, autant qu'elle l'a pu, don Carlos; mais enfin le régime constitutionnel a triomphé; et, forcé par les événements la France a accepté ! » Ces derniers mots sont soulignés dans le *Chronicle*. Cette feuille se trompe étrangement en disant que l'influence de la France sur l'Espagne a tenu uniquement à la parenté des dynasties. Des Bourbons régnent à Naples et l'Autriche; y est y de influence que la France, parce que l'Autriche occupe le royaume Lombard-Vénitien, et que la géographie est pour beaucoup dans les influences politiques. Cela est vrai que les Bourbons d'Espagne ont renoué en 1794 le pacte de famille avec la convention qui venait d'être faite par Louis XVI; ce n'est si vrai que Napoléon eût tout obtenu de l'Espagne s'il ne se fût imaginé que pour tout obtenir il fallait implanter sa dynastie dans la péninsule. Plus il y aura de liberté en Espagne, plus l'intérêt national sera consulté, écoutez, plus l'Espagne se rapprochera de la France. Les terribles guerres que ces deux pays se sont faites ont eu lieu sous le despotisme de Charles-Quint, de Philippe II et de Napoléon.

Le sloop *Persia*, de 16 canons, capitaine Th. Soden, se trouvait en vue de Whydah, dans le baie de Benin, lorsque de bonne heure, dans la matinée du 17 décembre, on aperçut à une certaine distance un grand navire qui parut suspect. Le patron du sloop, M. Birdwood, de Plymouth, qui commandait deux barques avec six hommes dans chacune, se dirigea immédiatement vers le navire suspect, et voyant qu'il refusait de communiquer, résolut de l'aborder. Après lui avoir donné la chasse pendant 4 heures, il l'atteignit nonobstant la résistance énergique de l'équipage du navire. Les matelots s'élançèrent sur le pont et s'en emparèrent; bien que le nombre des hommes de l'équipage fut triple, et qu'ils fussent bien armés. Ce navire était un négrier portugais, du port de 219 tonneaux. Il avait deux canons chargés. M. Birdwood conduisit sa proie auprès du sloop, et reçut les félicitations de l'équipage. On débarqua les hommes du négrier à Whydah, et le négrier fut immédiatement expédié à Sierra-Léone, pour qu'il fut procédé à la visite.

Les journaux de Paris contiennent encore aujourd'hui un grand nombre de lettres particulières écrites de la Guadeloupe. Elles ne font généralement que reproduire les principaux détails déjà connus.

On nous assure, dit le *National de l'Ouest*, que déjà le commerce de Nantes s'occupe d'expédier au plus vite des navires chargés de vivres et d'objets de première nécessité, non pas par spéculation, mais comme offrandes de nationaux à nationaux, de frères à frères. Que l'on agisse ainsi partout; que sur tous les points de la France la position si critique des colonies de la Guadeloupe excite une sympathie unanime, et tout ce qu'il y a de réparables dans cette catastrophe sera bientôt réparé.

On lit dans l'*Armoricain* (Brest), 4 mars : Hier, la frégate la *Dante* et la corvette de charge la *Méarthe* ont embarqué les troupes qu'elles doivent porter aux îles Marquises. Ces deux bâtimens partiront incessamment.

« Avant-hier, les bateaux à vapeur le *Pluton* et l'*Archimède* sont partis. On ne connaît pas leur mission. Le canonnière-brick l'*Eglantine* est partie pour le Sénégal. »

La Chambre de Commerce a reçu de M. le Ministre de la marine et des colonies, des renseignements concernant la création de comptoirs sur la côte occidentale d'Afrique.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance de nos renseignements, pourront se présenter au secrétariat tous les jours, de 2 à 5 heures.

Incidie à Liverpool.

Nous apprenons par le steamboat de Southampton, entré ce matin, qu'un incendie considérable a de nouveau éclaté à Liverpool. Le feu s'est déclaré dans les ateliers de fondrie des célèbres mécaniciens Fawcett et Preston, et a détruit la majeure partie de leurs vastes établissemens. Le manque d'eau a empêché qu'on se rendît maître du feu dès son origine, et la perte sera considérable. Au départ des dernières nouvelles, le feu n'était pas encore éteint, mais on espérait qu'il n'atteindrait pas les propriétés environnantes.

Les machines du steamer *Bentick*, qu'on amrait dans le port pour le compte de la compagnie Orientale, ont été dévoutées.

(Journal du Havre.)

On lit dans le *National* : Le gouvernement de sa majesté, l'empereur du Brésil, a nommé le 22 mai, pour son ministre résident en cette capitale, en remplacement du sieur Reus, le membre de la chambre des députés, D. Juan Luis Vieira Cansanas de Simbala.

MOUVEMENT DU PORT

DE MORTEVIDEO.

Le 2 juin 1843. Cette hambourgeoise *Victor*, consigné à G. da Costa, Guimareus, avec 1200 barriques farine. Trois mâts barque américaine, de la pêche à la baleine. Trois mâts anglais, de l'ancre en grande rade. Malonado, deux goelettes avec des bestiaux et vivres. En vue, un brick à l'est.

Le sénat et la chambre des représentants de la République Orientale de l'Uruguay, réunis en assemblée générale, sanctionnent la suivante :

Art. 1. Le pouvoir exécutif est autorisé à procéder à l'acquisition de vingt lieues ou de soixante douze mille cuades carrés de terre labourable, destinées à fonder des villes sur trois points ou plus du littoral de la République, à son choix.

Art. 2. Il est également autorisé à acquérir cinquante mille têtes de bétail.

Art. 3. Les terres et animaux dont parlent les articles précédents, seront distribués, à titre de récompense, entre tous les étrangers qui ont pris ou qui prendront les armes dans les légions déjà formées de volontaires français et italiens, ou qui par la suite s'organiseront sur le même pied et serviront activement.

dans ces légions pendant la présente guerre.

**Art. 4** Le P. E. procédera dans le plus bref délai à la distribution sus-mentionnée, en ayant soin de donner dans cette opération la plus grande intervention possible aux récompensés, soit au moyen d'une commission par eux nommée, soit de toute autre manière convenable avec eux.

**Art. 5** Que la présente loi soit communiquée, etc.

Salle des séances du sénat, Montevideo, 19 mai 1843.

Lorenzo J. PEREZ, vice-président.

Juan A. LABANDERA, Secrétaire.

Montevideo, 29 mai 1843.

Que la présente soit accomplie, qu'il en soit donné assa et qu'elle soit publiée.

SUAREZ,

SANTIAGO VAQUEZ

Le chef politique et de police du département, d'accord avec l'autorité supérieure, ordonne :

**Art. 1.** Trois jours après la date du présent édit, tous les possesseurs, à quelque titre que ce soit, des articles suivants :

Armes tranchantes, ou armes à feu, balles de plomb ou fer, plomb en barre ou de toute autre classe, plomb de chasse et pierres à fusil, haches, pics ou pioches, et peles,

présenteront à la police une liste écrite et signée de ce qu'ils ont en leur pouvoir, quels que soit le nombre et la qualité.

**Art. 2.** La note indiquée par l'article précédent sera présentée double, et une d'elles sera rendue aux intéressés au même instant, après avoir été signée et scellée par la police, laquelle leur servira de preuve d'avoir rempli cette disposition.

**Art. 3.** Le fait de ne pas manifester les articles désignés ci-dessus, ou de le faire frauduleusement, sera considéré et traité comme un acte d'hostilité ouverte contre la république.

**Art. 4.** Celui qui, par quelque circonstance que ce soit, aurait des armes de l'Etat, les présentera dans le même délai au département de la police.

**Art. 5.** Le fait de trouver des armes de cette classe dans les habitations, suffira pour que celui qui l'occupe soit sujet aux peines établies contre les actes d'hostilité envers la république, s'il ne justifie à l'instant même qu'il les tient pour le service public, avec autorisation de l'autorité compétente.

**Art. 6.** Que le présent soit publié par édit et dans les journaux pendant trois jours.

Montevideo, 29 mai 1843.

ANDRES LANAS

HOPITAL FRANCAIS.

L'hôpital a besoin d'une compagnie de quarant hommes d'ambulance, ils auront exactement les mêmes droits que les légionnaires, à dater de leur engagement. Les Français qui voudraient en faire partie n'ont

qu'à se présenter à l'hôpital, rue de Sarandi près le marché où le directeur leur fera connaître les conditions.

AVIS.

Les personnes qui ont confectionné des effets pour les chasseurs basques, et dont le paiement ne serait pas effectué, sont priées de présenter leurs bons chez M. Oyenard, dans les 48 heures à partir du premier juin 1843.

Le sieur Lamete, armurier, fait savoir aux Volontaires de la légion qu'ils trouveront chez lui des couteaux-sabres de sa confection, disposés à propos et à un prix modéré. Rue du 25 Mai, n°

AVIS.

Miron Honoré Gieparin, platero, rue del Riocon, on achete or vie ux, argent et cuivre.

AVIS A MES COMPATRIOTES

Et aux défenseurs de la liberté.

A dater de ce jour, lorsque la légion prendra les armes, il y aura un dépôt d'armes, de gibernes et de munitions, au bureau de l'Etat Major pour tous ceux qui, n'ayant pas pris les armes, voudraient concourir à la défense de la noble cause à laquelle nous nous sommes dévoués pour protéger nos vies, celles de nos familles et conserver un bien être acquis avec tant de peines et de travaux.

Le colonel des Volontaires Français, THIEBAUT.

AVIS DIVERS.

Nous avons déjà eu l'honneur de prévenir le public de l'infidèle conduite du nommé Etienne Lacasse, natif d'Oléron (département de la Gironde), employé de notre maison, que nous avons mis à la disposition de la police pour cause de vol; et qu'il attendait instruction de son procès, nous avons même annoncé que, n'ayant pu obtenir de lui avec complicité de ses fautes, les personnes qui auraient eu quelques relations d'affaires avec lui en dehors de notre maison, étoient priées de nous en donner connaissance, étant à la recherche de plusieurs objets importants qui ont été volés par lui et qu'il aurait pu vendre.

Ce jeune homme s'est échappé des mains de la justice qui est à sa recherche, c'est pourquoi et avec son autorisation, nous réitérons sur personnes qui pourraient le connaître, notre invitation de nous donner avis des relations qu'il aurait pu avoir avec lui et à le faire arrêter en quel lieu on l'a trouvé.

Une récompense sera remise à la personne qui pourra indiquer la retraite de cet individu. Montevideo, le 25 mai 1843.

P. S. Les personnes qui auraient quelques éclaircissements à donner sur ledit Etienne Lacasse pourront s'adresser à la Tienda de la Ville de Paris, rue Zava.

Pohier et Letourneau.

On demande une servante basque Française pour la cuisine, et le soin de ménage. Lou est susceptible à une bonne conduite et à la confiance. S'adresser rue del Carrito.

AVIS.

Les Dames Françaises, qui se sont occupées de la souscription pour l'Hôpital, désireraient que, pour

diminuer les fatigues auxquelles elles se sont généreusement soumises, une souscription à domicile fut ouverte chez l'une d'elles.

C'est pour ce motif qu'une souscription est ouverte chez Mme. Vignuzzi, rue Lincoln.

AVIS.

On desire trouver un français qui voudrait se charger de perfectionner deux enfants un de 13 ans et l'autre de 10 dans l'écriture et l'arithmétique. S'adresser rue del Carrito, ou rue Ituzaingo, celui qui le désire n'a qu'à se présenter pour y faire les conditions.

B.

AMA DE LECHE.

Una Italiana desea un niño para criar, la persona que la servite para dicha ocupacion acurra al Cuartel de los Italianos, calle de la Buena-Vista, ó en casa del Sr. Doneta en donde darán razon.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

AUX VOLONTAIRES FRANCAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alzard, à se faire inscrire hors du marché, maison Esteves, près du Café de l'Uruguay.

HOPITAL FRANCAIS.

On soucrit pour l'hôpital français chez M. Vignuzzi, rue del Riocon.

AVIS.

On vient d'imprimer, à l'imprimerie de la Charité, un ouvrage intitulé :

INSTRUCTIONS D'ARTILLERIE.

qui comprend celle des recrues, le manuel des guides, et la tactique des éclaireurs; extraits de la dernière édition de Valence, avec 29 gravures lithographiées, qui indiquent les signes du commandement avec l'épée ou la canne.

Il se vend à ladite imprimerie, et chez Domech ou chez Varela, p. sce de la Constitution.

AVIS.

Une souscription pour l'hôpital français, est ouverte chez M. le président de la commission de santé, rue Colon (ancien consulat).

AVIS IMPORTANT.

On demande des ouvriers, maçons et manœuvres pour l'hôpital français. S'adresser maison neuve de D. Juan Maria Perez, à côté du marché. On désire qu'ils fassent partie des Volontaires Français. Ils seront exemptés de service, et leur ouvrage leur sera payé.

VENTE.

On désirerait vendre à Buenos-Ayres l'établissement de serrurerie et armurerie de M. Ribaudo et Demet, situé rue de la Féderation (Plaza), à 2 1/2 cuadras de la place de la Victoire.

S'adresser à M. Couturier au magasin de meubles rue de Treinta y tres en face du café du Commerce. On vendrait séparément l'atelier de serrurerie avec ses dépendances, ou bien les deux ensemble.

Le Gérant Jb. REYNARD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jb. REYNARD.